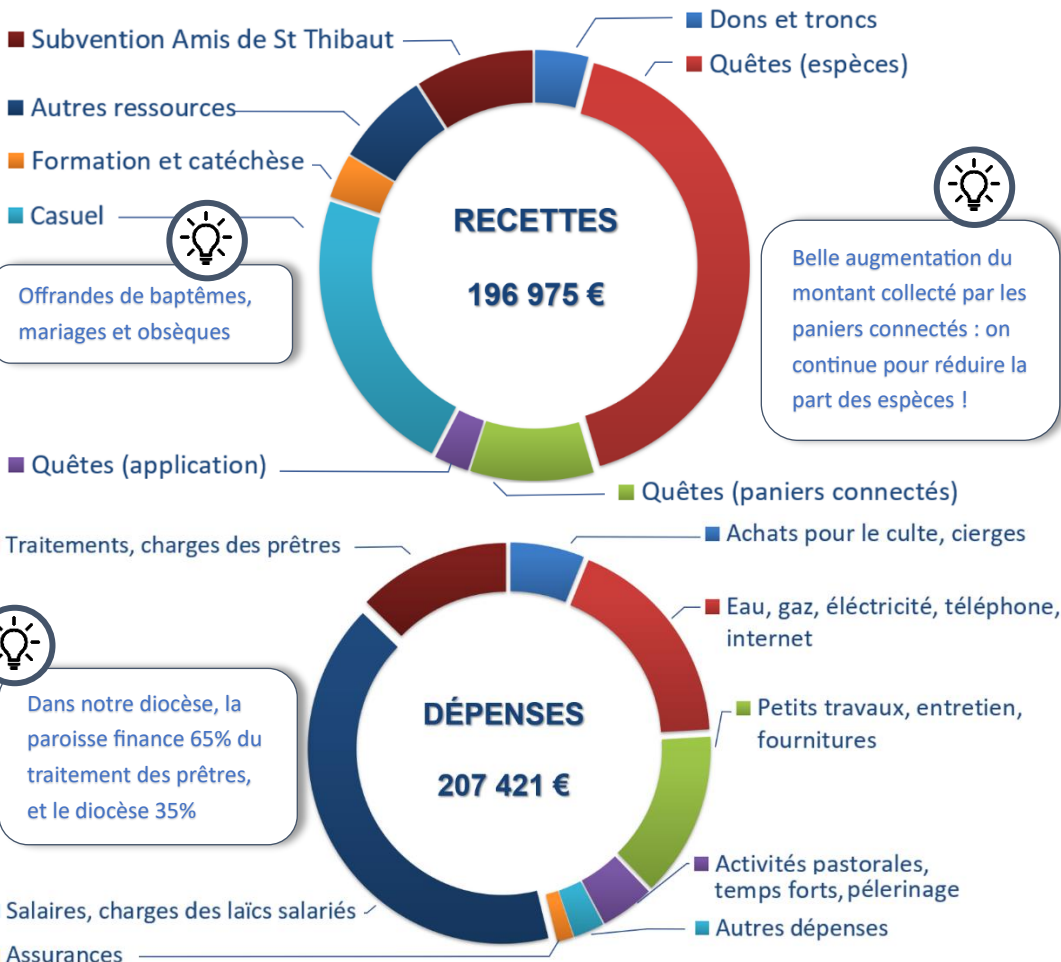


# Nos finances - Bilan 2023

Le Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (CPAE), dont le curé est président, veille à la bonne gestion économique du groupement paroissial, aidé par les services diocésains.

En 2023, nos dépenses ont été impactées en particulier par les indemnités de retraite d'un salarié et par les frais d'étude du projet de réaménagement du bâtiment du CAP.



Offrandes de baptêmes, mariages et obsèques

Belle augmentation du montant collecté par les paniers connectés : on continue pour réduire la part des espèces !

Dans notre diocèse, la paroisse finance 65% du traitement des prêtres, et le diocèse 35%

L'Association Diocésaine de Versailles (le diocèse) finance les gros travaux de rénovation. Par ailleurs, les mairies financent l'entretien, la rénovation des bâtiments leur appartenant.

# ? Comment participer ?

Nous sommes appelés à contribuer aux ressources de l'Église locale par le **denier** de l'Église et par les **quêtes** de messes, baptêmes, mariages, obsèques, ainsi que les quêtes spécifiques (semaine des pauvres, œuvre des vocations, retraite de prêtres âgés, chantiers du cardinal ...).

- Le **denier** est la première source de revenus de notre **diocèse**, et permet de faire vivre les prêtres qui ne sont pas en paroisse et les séminaristes, entretenir, rénover, aménager les lieux de culte, les locaux paroissiaux et financer les activités pastorales diocésaines.

En 2023, le **montant du denier a baissé de près de 5%** pour le groupement (contre une augmentation de 1% pour le diocèse). Nous comptons sur chacun pour commencer à donner ou pour revoir le montant donné habituellement.

66 % du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable



→ Flashez et donnez



Pour aider à mieux anticiper les budgets, n'attendez pas le 31 décembre : les dons sont possibles toute l'année !

Encore mieux : optez pour la mensualisation !

- La **quête** est la première source de revenus de notre **paroisse**. Elle finance toutes les dépenses de fonctionnement du groupement (activités pastorales, traitements et salaires, énergies, entretien...)

Il existe 3 possibilités pour donner à la quête (classées ici par ordre de simplicité de gestion pour la paroisse) :



Avec votre smartphone, à tout moment grâce à l'application La Quête.



Par carte bancaire avec les paniers connectés qui circulent pendant les célébrations



En espèces dans les paniers qui circulent pendant les célébrations.



En cas de question, n'hésitez pas à contacter le CPAE : [vp\\_cpae@marly-catholique78.fr](mailto:vp_cpae@marly-catholique78.fr)